

Le Pays de La Meije

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples La Grave et Villar D'Arène

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2020

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Michel GONNET, David LE GUEN, Elodie LEFEBVRE, Florence GAILLARD, Olivier FONS, Sylvie MATHON, Régis JOUFFREY, Jean-Pierre PIC

Excusés/représentés : Charley SCEMAMA, Jean-Louis FAURE

1°) COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET PRIMITIF 2020

COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET PRIMITIF :

Le Vice-Président présente le compte administratif du SIVOM. Celui-ci est en tout point identique au compte de gestion du perceuteur.

Votes pour : Olivier Fons, David Le Guen, Régis Jouffrey, Michel Gonnet / Vote contre : Florence Gaillard

INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME

VEHICULES

DEPENSES		RECETTES	
Réparation des véhicules, acquisition chargeur, acquisition chaines neige	140 000	Emprunt	70 0000

GROUPE SCOLAIRE

DEPENSES		RECETTES	
Construction avec restes à réaliser	211 700	Emprunt	160 000
Emprunt	79 320	Subventions	248 500
Mobilier	5 000		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 234 811	RECETTES	1 234 811
Charges à caractère général	295 850	Remboursement des rémunérations par les communes	470 000
<i>Carburant combustible</i>	27 000	Produits des services	56 000
<i>Fournitures scolaires</i>	7 000	<i>Redevance ski de fond</i>	18 000
<i>Prestations de service (cantine, activités extra-scolaires, classe de découverte...)</i>	63 000	<i>Facturation activités extra scolaires</i>	8 000
<i>Entretien, réparation véhicules</i>	70 000	<i>Facturation cantine</i>	30 000
<i>Transport (navette, sorties scolaires)</i>	29 000	Dotations	620 000
<i>Assurances véhicules</i>	24 000	<i>Péréquation</i>	
<i>Divers</i>	75 850	<i>Compensation Communes</i>	
Charges de personnel	814 500	Résultat reporté	33 896
<i>Salaires</i>	569 000	Produits divers	1 000
<i>Charges</i>	245 500		
Subvention versées	31 000		
<i>Rencontres Haute Romanche</i>	4 000		
<i>Espace nordique Pays de la Meije</i>	200		
<i>Derby de la Meije</i>	2 000		
<i>Club des sports</i>	7 600		

SSIAD Oisans + ADMR Briançon	460		
Office du tourisme ANIMATION	8 000		
Association O. Messiaen	4 000		
Association locale de VTT	300		
Al'pages	100		
Comité régional ski régional	800		
Amicale des sapeurs pompiers	1 200		
Association Meidjo Télémark	300		
Association Sou des écoles	250		
Divers	510		
Autres charges	39 546		

Votes pour : Jean-Pierre Sevrez, Olivier Fons, David Le Guen, Michel Gonnet, Régis Jouffrey

Vote contre : Florence Gaillard

2°) COMPTE FORMATION AGENTS

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que le plan de formation du SIVOM validé par le comité technique le 28/01/2010 actuellement en vigueur n'intègre pas à ce jour le compte formation. Il conviendra de remplacer la partie DIFp (Droit Individuel à la Formation professionnelle) par le CF (Compte Formation) et de le faire valider par le comité technique dans un délai raisonnable.

Dans l'immédiat et dans le cadre d'une demande d'utilisation de son CF par un agent de la collectivité, Monsieur le Président expose aux membres du conseil qu'il convient de déterminer les modalités d'utilisation de leur CF par les agents.

Il propose la disposition transitoire suivante :

- Accord de la collectivité pour prendre en charge les heures acquises par les agents titulaires ou contractuels dans la mesure où la demande s'effectue pendant que l'agent est sous contrat (même si la formation est hors contrat).
- Règlement de la facture à l'organisme de formation directement sur présentation d'une facture, et signature d'une convention au préalable.
- Une heure est égale à 15€

Le Conseil Syndical donne son accord pour les dispositions ci-dessus, autorise le Président à signer les conventions correspondantes et dit que ce protocole est en vigueur jusqu'à la modification du règlement de formation validé par le comité technique.

3°) MISE A NIVEAU DES COMPETENCES SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL

Le Président rappelle à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale a fixé par délibération du 22 décembre 2017, les tarifs pour les formations de Sauveteurs Secouristes du Travail.

Dans ce cadre, le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène souhaite que le Centre de Gestion forme ses agents.

Le coût forfaitaire de la formation s'élèvera à 300 euros par jour (soit 600 euros pour une session) de 7 à 10 personnes. Si moins de 7 personnes le tarif est alors de 40 euros par agent par jour incluant l'intervention des formateurs et les documents pédagogiques nécessaires.

Il précise que cette formation aura lieu à l'automne 2020 (tous les 2 ans).

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation de Formation Initiale ou de Maintien et actualisation des Compétences des Sauveteurs Secouristes du Travail pour le personnel de la Collectivité.
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité

4°) LIGNE DE TRESORERIE - EMPRUNT

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que par délibération n°41.2019 en date du 19 novembre 2019 le SIVOM a souscrit une ligne de trésorerie pour faire face aux délais de versement des subventions liée au marché du groupe scolaire.

Il propose de transformer cette ligne de trésorerie en emprunt à LT et présente la proposition de la caisse d'épargne en ce sens (annexée à la présente délibération). Il propose de retenir l'offre sur 15 ans.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Accepte de transformer la ligne de trésorerie en prêt à LT
- Donne son accord pour retenir la proposition sur 15 ans de la caisse d'épargne :

Montant : 160 000 €

Taux intérêt : 1.32%

Remboursement : annuel

- Dit que cette délibération remplace la délibération 41.2019 du 19/11/2019.